

499

AU SUJET D'UN EVENTUEL "INSTITUT FRANCAIS DE L'EAU"

-----

Lors du colloque du P.S. sur "Une politique socialiste de l'eau" a été évoquée la possibilité de créer un Institut Français de l'Eau chargé de :

- Coordonner les recherches dans le domaine de l'eau.
- Définir les conditions d'essai de matériels et de financement de ces tests.
- Collecter et gérer des données sur l'eau et les milieux naturels aquatiques.
- La formation et l'information des élus.
- Promouvoir le savoir-faire français à l'étranger et la coopération avec le Tiers-Monde.

A ce propos, il a été fait référence à des organismes tel l'Institut Français du Pétrole.

Pour un socialiste, dans la conjoncture actuelle, il ne semble pas judicieux d'en arriver à une structure permanente de type Institut.

En effet :

- L'eau est un bien très particulier, dont l'importance socio-économique nécessite une approche pluridisciplinaire, ce d'autant qu'à côté du "produit" eau, on doit examiner en permanence le côté "Service Public".

Il faut impérativement replacer ce bien dans le contexte retenu par les organismes internationaux à l'occasion de la Décennie Internationale de l'Eau potable et de l'Assainissement:

.../.

- Amélioration de la santé publique
- Sauvegarde du milieu naturel
- Importance de l'eau pour le développement car ce qui est vrai pour les pays en développement n'est pas faux pour un pays comme le nôtre. On est donc très loin de la finalité d'un organisme comme l'Institut Français du Pétrole.

- Qui dit "Institut" dit institution, avec tout ce que cela entraîne au niveau de la lourdeur administrative et de la centralisation, à un moment où se développe une réflexion sur la politique régionale en matière précisément de recherches et technologie, de coopération internationale, etc..., et où se mettent en place les outils de la décentralisation voulue par notre gouvernement, sous l'impulsion de Gaston DEFFERRE.

Il est par contre indiscutable que la branche d'activité "eau" nécessite une coordination au niveau national, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. La véritable réflexion doit donc s'engager sur la forme que doit prendre cette coordination, en particulier dans les trois secteurs clé de :

- La recherche
- La formation
- La coopération

#### 1) La Recherche

Contrairement à ce qui est écrit dans une contribution, celle-ci n'est pas uniquement le fait des groupes privés du secteur, et c'est normal.

Leur vocation est tout naturellement d'assurer l'application et le développement des recherches fondamentales effectuées dans le secteur public, en particulier universitaire.

Il y a donc une double coordination, horizontale et verticale, d'une part pour s'assurer de la cohérence de la politique de recherches, d'autre part pour appliquer et développer tout ce qui mérite de l'être, et sans se baser uniquement sur des critères économiques.

.../..

## 2) La formation

Il s'agit d'un très vaste sujet qui recoupe :

- La formation initiale
- La formation continue dans ses multiples aspects d'adaptation au poste de travail, d'acquisition de connaissances nouvelles, d'éducation permanente et de promotion professionnelle.
- L'accueil de stagiaires étrangers, très lié à la coopération.

Autant dire qu'à travers, la diversité des statuts et des profils, c'est tout un ensemble d'opérateurs qui est en cause, parfois lié à la branche d'activités "Eau" d'une manière très indirecte. Un Institut Français de l'Eau ferait courir le risque non négligeable d'une sectorialisation et d'une spécialisation très poussées, c'est-à-dire de la prédominance absolue du "produit" au détriment du "Service Public".

## 3) La Coopération

Le gouvernement socialiste procède actuellement à une redéfinition profonde de la politique de coopération, dans l'esprit des Conférences de PARIS et CANCUN.

Il est bien évident que notre branche d'activité doit se situer à l'intérieur de cette politique, ce qui nécessite là encore une double cohérence, interne propre à la branche, et externe replacée dans le contexte national.

Une approche sectorielle ne peut que pérenniser les errements actuels, qui veulent que l'on continue de raisonner en termes économiques de transferts de technologie, la plupart du temps inadaptés, liés à du chiffre d'affaires, au lieu de se replacer sur un contexte de coopération visant le renforcement des liens à moyen et long termes, forcément générateurs d'une valeur ajoutée économique.

En résumé, et pour terminer :

- Oui à une coordination à l'échelle nationale, entrant dans le cadre de la définition d'une politique de l'eau et de la recherche des moyens de cette politique.
- Non à l'institutionnalisation de certains sous-systèmes, contraire à l'esprit décentralisateur et régionaliste qui sous-tend notre action actuelle.

493

UN INSTITUT FRANÇAIS DE L'EAU ?

L'idée de créer un tel organisme figure dans la "la fiche eau", document de travail de la Commission "Eau".

L'objet d'un tel organisme serait de coordonner, animer, développer et financer (en partie) les efforts au niveau national concernant les activités liées à l'eau dans trois domaines essentiels :

- la formation
- la recherche
- la coopération

Il aurait également pour rôle :

- . d'informer les élus et le public en France
- . de promouvoir le savoir faire français à l'étranger

L'Institut Français de l'Eau, (financé à partir de l'eau vendue), dans une certaine mesure pourrait être à l'eau ce que l'Institut Français du Pétrole est au pétrole.

FORMATION :

**CFPC** En France, il n'existe pas, comme c'est le cas dans plusieurs pays industrialisés, de formation publique adaptée "aux métiers de l'eau" qu'il s'agisse de la formation des ouvriers, des agents de maîtrise ou des ingénieurs. La formation est assurée dans les grands groupes de distribution ; elle y est efficace, adaptée aux besoins et ouverte aux stagiaires étrangers. Elle est inexistante pratiquement pour les agents communaux des villes de petite et moyenne importance où elle se fait "sur le tas".

Dans plusieurs pays étrangers industrialisés, il existe une formation spécialisée dans l'ingénierie sanitaire (Angleterre, Hollande, U.S.A.,...). Elle permet à ces pays de recevoir un grand nombre de stagiaires étrangers désireux de se spécialiser dans cette activité. Il ne fait aucun doute que la coopération entre les pays est ainsi grandement facilitée. Ce genre de formation n'existe pas en France où l'enseignement, certes efficace, est spécialisé différemment (hydraulique, chimie, génie civil...).

En France, le recrutement se fait auprès de personnes ayant acquis une formation générale (ou spécialisée) quel que soit son niveau. La connaissance du "métier de l'eau" se fera ultérieurement avec plus ou moins de bonheur. Cette diversité de recrutement est bonne en soi, il serait souhaitable de la conserver. Mais il faudrait disposer, de plus, d'une formation complémentaire spécialisée s'intercalant entre l'enseignement général de base et la pratique professionnelle.

Tenant compte des besoins existants en France, en particulier pour les collectivités (municipalités, syndicats,...), des besoins très grands des pays en voie de développement et du désir de développer la coopération, la création d'une école spécialisée dans la formation aux métiers de l'eau paraît utile, nécessaire.. donc souhaitable.

- . Elle devrait être conçue comme une formation spécialisée complémentaire d'une formation générale acquise par ailleurs
- . Elle devrait englober tous les aspects des métiers de l'eau (techniques et administratifs)
- . Elle devrait s'adresser à tous les niveaux de responsabilités; depuis l'ouvrier spécialisé jusqu'au gestionnaire
- . Elle devrait être ouverte aux étrangers et, bien sur, répondre à leurs besoins
- . Elle devrait recruter ses élèves en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.

.../...

Pour faciliter la recherche d'un équilibre entre les besoins en personnel et les personnes formées, on encouragera le recrutement des élèves bénéficiant d'une "préembauche"\*. Les élèves non "préembauchés" pourraient recevoir une rétribution du type présalaire ainsi que cela se pratique parfois.

. la formation se ferait à plein temps avec un minimum de temps consacré aux cours techniques et le maximum en stages pratiques. Le cycle pourrait s'étaler sur 18 mois ininterrompus (hormis le droit aux vacances légales). Cette formation devrait être considérée comme le début de la vie professionnelle. On peut s'inspirer pour cela de certaines écoles de spécialités entre autres celle de l'Ecole Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs dépendant de l'Institut Français du Pétrole.

. le financement serait assuré par l'Institut Français de l'Eau

Moyens de formation existants :

Les moyens de formations spécialisées existants, devraient être développés et encouragés, mais leurs actions coordonnées et harmonisées, et les secteurs de formations non touchés seraient à créer :

- Fondation de l'Eau de Limoges : formation d'agents pour le traitement des eaux (potables et usées). Financement essentiellement privé (constructeurs, industriels de l'eau). Vocation nationale et internationale. Lieu : Limoges.
- C E F I G R E : formation des gestionnaires de l'eau. Financement international, national et privé. Vocation internationale. Lieu : Antibes. (Sophia Antipolis).
- Université des Sciences et Techniques du Languedoc : formation d'ingénieurs en hydrologie, hydrobiologie, hydrogéologie. Lieu : Montpellier.
- Centre de formation de la C.G.E.. Financement interne. Vocation : besoins internes et étrangers. Lieu : Paris.

.../...

- Centre de formation de la S.A.U.R.. Financement interne. Vocation interne et étranger. Lieu : PISSOIF (FONTENAY LE COMTE).
- Centre de formation de la S.L.E.E.. Lieu : LE VESINET (YVELINES)

o  
o

On voit que tout n'est pas à créer mais par contre règne une certaine ignorance sur les possibilités de chacun de ces organismes, leur complémentarité, leurs valeurs. Cette ignorance entraîne donc une mauvaise utilisation de leurs possibilités, quel que soit la bonne volonté des fondateurs et des animateurs. Une coordination est nécessaire pour développer les capacités de formations existantes vis-à-vis des utilisateurs municipaux ou étrangers. L'impact serait meilleur à l'étranger et "l'activité Commercial" de ces centres, souvent à la recherche de "clients", serait grandement facilitée et valorisée. L'IFE jouerait un rôle de fédérateur, et également de financier en passant des contrats avec les centres existants.

De plus ces activités de formation pourront, dans le cadre de IFE, être rapprochées des activités de recherches.

#### RECHERCHES :

Le domaine de l'eau touche à un grand nombre de discipline et d'industrie ; la recherche se fait au sein des grands groupes (C.G.E., S.L.E.E.,...) sur financement interne. En effet, grâce à la multiplicité des problèmes qu'ils rencontrent dans les services qu'ils gèrent (effet positif de leur taille) ou dans les contrats passés à l'étranger, grâce à la coordination interne, et à leurs moyens financiers, ces groupes ont réellement la possibilité de développer cette activité de recherche, qui leur permet aujourd'hui d'être en avant dans un certain nombre de secteur sur le plan mondial.

La recherche est faite également, sur financement public (Ministères...), par des organismes publics ou parapublics (Universités, B.R.G.M., laboratoires,...).

Une harmonisation des actions au niveau national permettrait d'étendre les activités de recherche à des secteurs jusque là délaissés, de mieux les répartir au niveau des régions, de mieux se préoccuper des problèmes propres

aux pays en voie de développement qui n'ont pas intérêt ou la possibilité d'utiliser la sophistication propre aux pays industrialisés.

Le rôle de l'IFE serait de développer les axes des recherches, de mieux utiliser le potentiel des centres de recherche (universitaire ou non), de coordonner ces activités de recherches avec les Ministères de la Recherche, de l'Environnement, les organismes européens de financement de telles activités..., de rechercher auprès de pays étrangers ou d'industriels (non de la profession) des contrats de recherche, de participer avec ses fonds propres au financement de cette activité.

#### COOPERATION :

Une bonne coopération pour un socialiste ne doit pas être uniquement "affective" ou être transformée en "bonnes oeuvres" comme cela a souvent été le cas en France. Cette conception a un côté sympathique mais une inefficacité remarquable si on compare l'organisation de notre coopération à celle de nos proches voisins (Allemands, Hollandais, Anglais...). La coopération doit être basée sur des échanges où chacun trouve un intérêt, sinon elle ne dure pas et le mouvement d'échanges, base des relations entre les pays, disparaît peu à peu.

Dans le secteur de l'eau (Obras Sanitarias, Sanitary Engineering), la France a des qualifications qui la mettent en avant. Sa présence, si elle est réelle dans de nombreux pays et cela grâce à ses industriels et à ses bureaux d'études, pourrait être développée en harmonisant mieux les efforts de tous les intervenants actuels ou potentiels (privés, publics ou parapublics) qui trop souvent interviennent isolément ("mal français" de l'individualisme) quand ce n'est pas concurremment avec une dispersion des efforts, un gaspillage financier certain et en fin de compte une inefficacité notable. Les organismes de coopération, (Ministère des Relations Extérieures, Ministère de la Coopération) ou d'exportation, (Direction des Relations Economiques Extérieures "D.R.E.E.", Ministère des Finances, Centre Français du Commerce Extérieur, ACTIM), ne connaissent qu'une partie de ce secteur et trop souvent ne peuvent pas faire la relation entre les intervenants potentiels (fabricants, gestionnaires, ingénieurs-conseils, consultants...).



Le rôle de l'Institut Français de L'Eau serait de promouvoir cette coopération :

- . en utilisant au mieux les possibilités offertes par les formateurs, les gestionnaires, les industriels, les bureaux d'études, les laboratoires ou les administrations,

- . en développant les contacts avec les organismes étrangers concernés

- . en organisant cette action avec les ministères et les administrations concernées

- . en recherchant les financements nécessaires à cette action.

o

o

o

Un Institut Français de l'Eau ?

Cela pourrait être un pas en avant pour une meilleure concertation.

L.P. GS S.E.M.

Marseille, le 28 Janvier 1982